

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



L'AVIS PUBLIC est par la présente donné, conformément l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le lundi 1 juin 2026 à 19H00 à la salle du conseil municipal, 1080, avenue Bergeron, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure relative :

Une dérogation mineure est demandée par le propriétaire de l'immeuble situé au 1123, rue Bélanger sur le lot 4 811 659 du cadastre rénové du Québec. La demande vise à régulariser l'implantation d'une piscine hors terre construite en 2021, dont la marge de recul latérale déroge de 0.09 mètre. La marge de recul déroge à la norme prescrite par l'article 5.1, tableau 15, du règlement de zonage n°251-11-07.

| Règlement de zonage | Norme du règlement | Marge latérale existante | Dérogation demandée |
|----------------------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|
| 251-11-07 – art. 5.1, tableau 15 | 1,5 mètre | 1,41 mètre | 0,09 mètre |

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal, le conseil statuera sur cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Agapit, le 15 mai 2026.

Handwritten signature of Claude Fortin in blue ink.

Claude Fortin

Directeur général